

Conseil Municipal du 26 février 2025
Délibération n° 2025-07

Convocation envoyée le	17.02.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BARONI, AVRY, HUBERT, ROBÉ, BOUCHERY, NÉRISSON, LAURE et ANGEVIN.
Messieurs DUMENIL, LELIEVRE, PINAULT, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, MALBRANT, DAUBIGIE et PRIETO.

Absents ayant donné procuration :

Madame GARRIGUE à Monsieur FULNEAU, Madame PIERROT à Madame NÉRISSON, Monsieur ORSONY à Madame AVRY et Monsieur LAURIOL à Madame HUBERT.

Absent : Monsieur THIRY et Madame DUPETY.

Le quorum étant atteint, Monsieur Dimitri FULNEAU est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de Dimitri FULNEAU, Adjoint au Maire en charge des finances :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2025, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2024 selon la répartition suivante :

Opérations	Total
OP 057 MATERIEL ADMINISTRATIF	10 000,00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	
Art. 2051 Concessions et droits similaires	9 650,40 €
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	349,60 €
OP 058 MATERIEL ECOLE ET PETITE ENFANCE	4 000,00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €
OP 059 MATERIEL DIVERS	8 240,00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	8 240,00 €
OP 060 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	2 100,00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	
Art. 21351 Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	2 100,00 €
OP 140 LA TERRASSE	152 000,00 €
Art. 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	150 000,00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	
Art. 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €
Total général	176 340,00 €

Pour extrait conforme, le 26 février 2025
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



Le Secrétaire de séance,

Dimitri FULNEAU

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.